



Dans le cadre de la journée nationale d'action,

GREVE DANS L'EDUCATION VENDREDI 14 DECEMBRE

Les organisations syndicales SUD éducation, FSU, CGT Educ'Action condamnent les violences policières commises à l'égard des jeunes lycéens lors des manifestations à Clermont-Ferrand, violences constatées par certain-e-s militant-e-s. Le gouvernement ne peut pas traiter ainsi la jeunesse : gardes à vue, déferrements devant la justice des mineurs... Elles exigent que ces jeunes ne soient pas poursuivis dans le cadre de procédures qui seraient abusives et demandent la levée des gardes à vue.

Par ailleurs, ce week-end, le pouvoir a fait étalage d'une répression hors norme pour empêcher ou dissuader un grand nombre de personnes d'exercer leur droit à manifester. Les organisations syndicales condamnent ce jeu dangereux avec la violence, qui peut à tout moment déboucher sur des drames, comme elle condamne la répression violente dont ont été victimes de nombreux manifestants.

- Contre la répression policière à l'encontre des manifestations lycéennes,
- Contre toute entrave au droit à manifester notamment par l'utilisation des alertes confinement dans les établissements, contre les « arrestations préventives », et contre les violences policières,
- Contre les réformes Blanquer dans le 1er et le 2nd degré, notamment contre les réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels, du baccalauréat et de Parcoursup,
- Contre les 3050 suppressions de postes dans les collèges et lycées (agent-e-s administratifs, enseignant-e-s)
- Pour l'annulation des fermetures de postes
- Contre l'injustice fiscale, sociale et environnementale,
- Pour une augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux

Les organisations syndicales SUD éducation, FSU, CGT Educ'Action appellent les personnels à ne pas rentrer dans les établissements vendredi, à se mettre en grève, à soutenir et à participer aux manifestations lycéennes.

Rassemblement devant le rectorat à 11h et devant la préfecture à 14h.

Nous demanderons une audience avec le recteur et une autre avec le préfet.